

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2023

MORATOIRE SUR LE DÉPLOIEMENT DES MÉGA-BASSINES - (N° 1766)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 75

présenté par
M. Lavergne

ARTICLE UNIQUE

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La présente proposition de loi vise à instaurer un moratoire sur les mégas bassines mais ne propose aucune solution pérenne pour nos agriculteurs et pour les bénéficiaires des retenues d'eau. La question des usages est complexe et mérite la concertation et l'échange, plutôt qu'un moratoire.

Le présent amendement vise donc à supprimer cet article unique. Il faut encourager la concertation, le dialogue et les solutions "avec" et non "sans".